



Conférence de presse

17 mars 2021 à 14 heures

Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
30 avenue Antoine de Saint Exupéry à Tarbes

Le programme d'actions pour la prévention des inondations
(PAPI) du bassin versant de l'Adour amont est lancé

Le Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA)

→ Création :

- 01/01/2019 : Création du SMAA (périmètre : bassin versant de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour à l'exception du bassin versant de l'Arros),
- 01/01/2020 : Agrandissement du périmètre (intégration du bassin versant de l'Arros).

→ Chiffres clés :

- 2 839 km²,
- Territoire à cheval sur 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Occitanie), et 4 départements (Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées),
- Soit 389 communes réparties sur 1 communauté d'agglomération et 16 communautés de communes,
- Bassins versants : Adour amont, Echez, Louet, Alaric-Estéous, Lées et Arros,
- 1 400 km de cours d'eau principaux.

→ Compétences exercées :

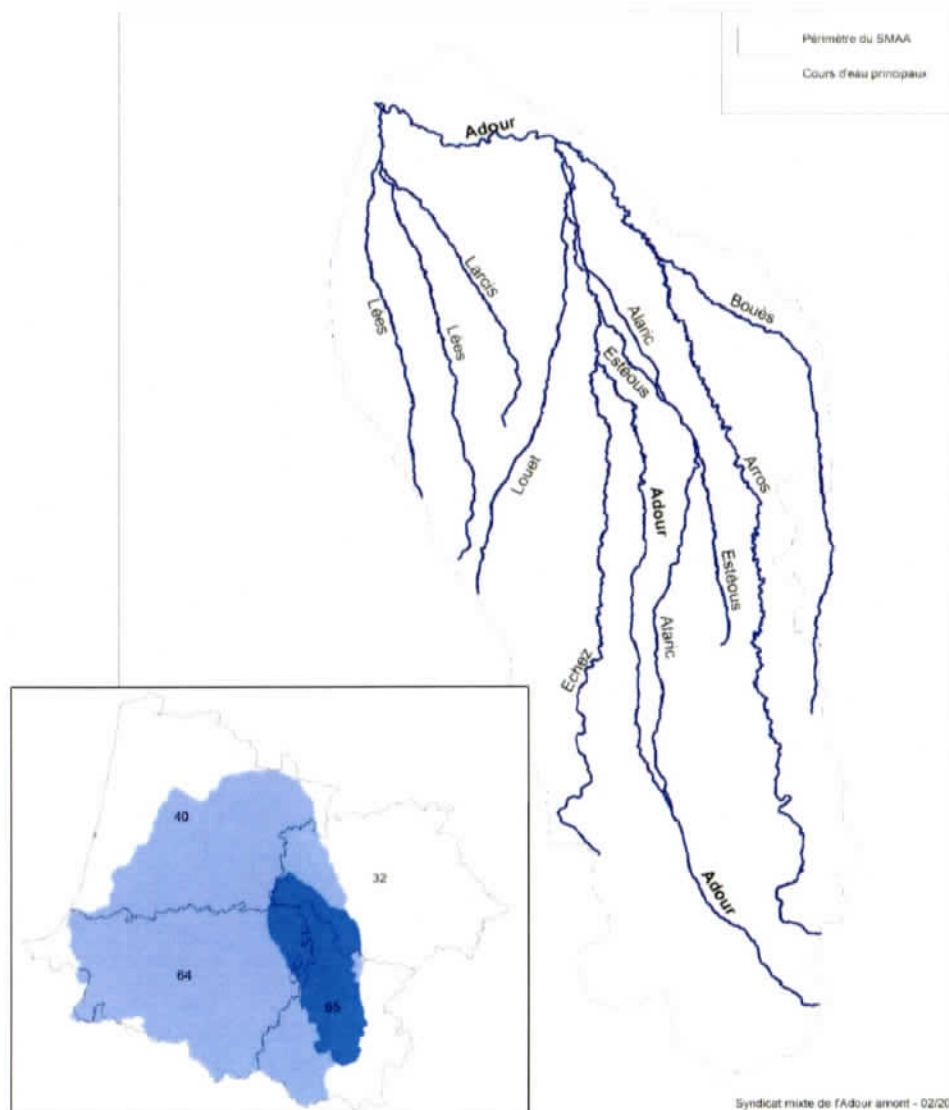
- la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) définie par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) :
 - o Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - o Entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau,
 - o Défense contre les inondations,
 - o Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- le suivi de la qualité des eaux de rivières (pour la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées [CATLP] et la communautés de communes de la Haute Bigorre [CCHB]),
- la création, l'entretien et l'animation du "Sentier de l'Adour et ses annexes" et "Au gré de l'Adour" (pour la CATLP, CCHB et la communauté de communes Adour Madiran).

Le SMAA anime également le site Natura 2000 "Vallée de l'Adour".

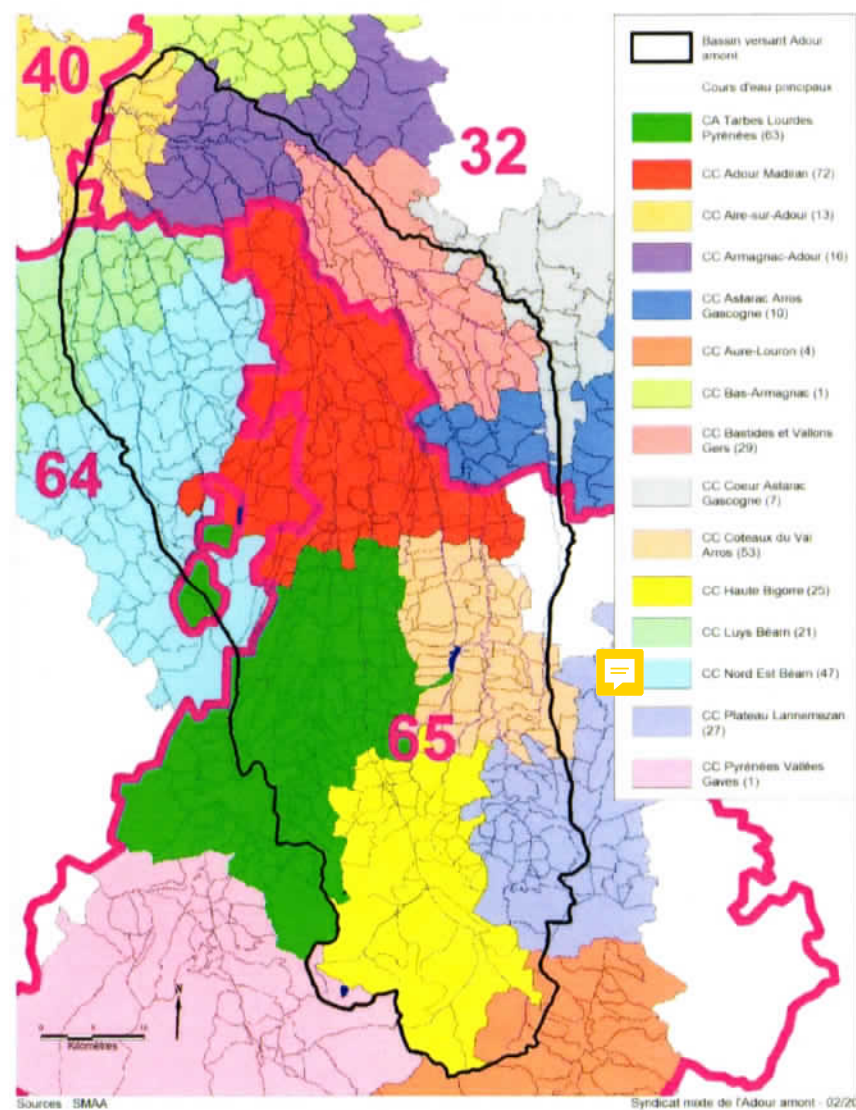
→ Gouvernance :

Le conseil syndical est constitué de 50 membres qui représentent la communauté d'agglomération et les communautés de communes au sein du syndicat.

- Président du SMAA : **Frédéric RÉ** (CC Adour Madiran),
- Vice-Président pôle amont : **Jean-Claude PIRON** (CA Tarbes Lourdes Pyrénées),
- Vice-Président pôle aval : **Michel MONSEGU** (CC Luys en Béarn),
- Vice-Président pôle Arros : **Patrick FITAN** (CC Bastides et Vallons du Gers).



Cours d'eau principaux du SMAA



Périmètre du SMAA, EPCI membres et limites départementales

→ Contenu du programme d'actions

Les objectifs premiers sont d'**acquérir la connaissance du risque inondation** sur le territoire, afin de **sensibiliser la population et favoriser le développement de la culture du risque**.

Cela se traduira, par exemple, par la pose de repères de crues facilement identifiables par les habitants, le recueil de témoignages sur les différentes crues qui ont marqué notre territoire ou encore des actions de sensibilisation à destination des scolaires et grand public.

Afin d'améliorer la protection des populations, le PAPI prévoit également de travailler sur la **prévision et l'alerte**, ce qui se traduira par exemple par la pose d'échelles permettant de mesurer la hauteur des eaux en crue, et l'enrichissement des dispositifs de surveillance hydrométéorologique du bassin Adour amont. En termes de **gestion de crise**, les communes les plus exposées seront accompagnées dans la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. Un exercice de crise sera organisé sur une commune particulièrement soumise au risque d'inondation.

Fort de ses expériences passées, le SMAA s'appliquera à **gérer l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel du cours d'eau et de l'évolution du bassin versant**. Le SMAA valorisera l'**espace de mobilité** identifié pour le bon fonctionnement de l'Adour. Cet espace comprend les forêts alluviales qui accompagnent le fleuve, ainsi que les bras secondaires. Il englobe des champs d'expansion de crue qui permettent de réduire les inondations de zones présentant des enjeux à protéger.

Un autre objectif tout important du programme consiste à **protéger et sécuriser les enjeux vulnérables aux crues**.

Cela se traduira, d'une part, par la mise en place d'une méthode de **diagnostic de réduction de la vulnérabilité** des habitations qui sera appliquée, dans un premier temps, aux communes les plus exposées aux crues. Ces diagnostics aboutiront à des préconisations pour réduire l'exposition des habitations aux inondations, comme la pose de batardeau ou la surélévation de machines.

D'autre part, des études seront lancées sur des secteurs à risque bien définis et pour lesquels la **mise en conformité ou la création d'ouvrage** seront nécessaires.

Par exemple, une étude réglementaire sera menée sur le bassin écreteur de crue du Galopio à Odos, tandis que des études seront lancées en vue d'analyser la manière de protéger la zone d'activités de Bastillac à Tarbes (contre les crues de l'Echez), ou encore la commune de Barbazan-Debat (contre les crues de l'Alaric).

En fonction des conclusions de ces études, les travaux ne seront lancés que dans un second temps (à compter de 2024).

→ Montants prévisionnels du PAPI

Sur les 3 années du PAPI, le coût global du programme est évalué à **1 266 400 €**, dont 43% sont consacrés aux études.

Les partenaires financiers du programme sont les suivants : État (56 %), région Occitanie (11 %), agence de l'eau Adour-Garonne (6 %) et région Nouvelle Aquitaine (1%).

Le reste à charge pour le SMAA est d'environ 330 000 €, soit 26 % des montants prévisionnels totaux.